



Contrôle des médicaments - lutte antidopage

Activité mensuelle de la SETF

- Août 2025 -

Au cours du mois d'août 2025, un total de **1 717 prélèvements** ont été effectués et les contrôles suivants ont été réalisés :

- **1 474** chevaux ont été prélevés à l'issue de leur participation à une **course**.
- **28** chevaux ont été prélevés à **leur arrivée sur l'hippodrome**, avant leur participation à une épreuve. Ces opérations spécifiques de prélèvements ont été organisées sur les hippodromes suivants : Cagnes-sur-Mer le 2 août, Enghien le 13 août, Villeréal le 16 août, Saint-Galmier le 23 août, Marseille Borély le 28 août et Vincennes le 30 août. Lors de chacune de ces opérations, 3 chevaux ont été prélevés. Une opération spécifique de plus grande ampleur a été organisée le 8 août à Cabourg au cours de laquelle 10 chevaux ont été prélevés.
- **4 opérations spécifiques** de prélèvements pour la recherche de **bicarbonate** ont été organisées sur les hippodromes de Cagnes-sur-Mer le 20 août, Vincennes le 25 août, La Capelle le 26 août et Strasbourg le 28 août. Lors de ces opérations **60 chevaux ont été prélevés**. Tous les résultats se sont révélés négatifs.
- **63** chevaux ont été prélevés lors d'épreuves de **qualification**.
- **65** chevaux ont été prélevés lors de **contrôles à l'entraînement** dans **22 établissements** différents.
- **10** prélèvements ont été effectués dans le cadre du **Suivi Longitudinal**.
- **5** prélèvements ont été effectués dans le cadre des contrôles réalisés sur les **chevaux sortis provisoirement de l'entraînement**.
- **12 poulains** ont été prélevés lors de contrôles à **l'élevage** dans **2 établissements** différents.

Au 10 août 2025, parmi ces **1 717** prélèvements effectués en juillet, une substance prohibée de catégorie I a été mise en évidence.

Les décisions des Commissaires de la SETF relatives à quatre infractions aux dispositions de l'Annexe X (injection intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent une course) et à la détection d'une substance prohibée de catégorie I déclarée en juin 2025 ont été publiées au bulletin de la SETF [**N°35 du 28 août 2025**](#).